




UN NOUVEAU SERVICE PRÈS DE CHEZ VOUS !

Le Défenseur des droits renforce son réseau territorial dans le Nord avec la nomination d'une nouvelle déléguée à SOLESMES



 Mme Marie-Françoise ANSART
 marie-francoise.ansart@defenseurdesdroits.fr
 07 83 44 65 00



QUEL EST LE RÔLE DE LA DÉLÉGUÉE DU DÉFENSEUR DES DROITS ?

Elle est chargée d'une mission d'accueil du public, d'écoute, d'information, d'orientation et de médiation afin de trouver une solution rapide et pragmatique aux litiges portés à leur connaissance. Elle exerce sa mission gratuitement et en toute indépendance.

QUELS SONT LES DOMAINES TRAITÉS PAR CETTE DÉLÉGUÉE ?

► La défense des droits des usagers du service public :

Difficultés avec une décision ou un comportement d'un service de l'Etat, d'une collectivité territoriale ou de tout organisme public (CAF, CPAM, Pôle Emploi, Impôts, Etablissements publics et de santé, MDPH, CARSAT, fournisseurs d'énergie, SNCF : aspects non commerciaux...)

► La défense des droits de l'enfant :

Si vous constatez que les droits d'un enfant ou d'un adolescent ne sont pas respectés ou qu'une situation met en cause l'intérêt d'un mineur...)

► La lutte contre les discriminations

Si vous pensez être victime d'une différence de traitement à l'embauche, au travail, pour l'accès à un logement, à un lieu public, à des services, pour des motifs interdits par la loi comme votre origine, votre handicap, votre sexe, votre âge, ...

► La défense des droits dans le cadre des relations avec les forces de sécurité :

Si vous estimez avoir été victime ou témoin d'un comportement abusif de la part des personnes exerçant des activités de sécurité (policiers, gendarmes, agents de sécurité ou de surveillance ...)

Permanences à L'ÉTAPE
les jeudis de 14h à 17h

9^{bis} rue Jules Guesde, 59730 Solesmes

03 27 70 74 30